



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

**MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2025-120

Voirie

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Cubzac les Ponts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-5,L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par la société LASSARAT représentée par M. BARDET en date du 19 novembre 2025 pour le nettoyage et peinture sur garde-corps : PS5312

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux de nettoyage et de mise en peinture sur le garde-corps : PS5312, il convient de réglementer la circulation au droit du chantier à partir du 1 décembre 2025 pour une durée de 21 jours. Un alternat par feux tricolore sera installé.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 – L'accès aux riverains sera maintenu durant tout le chantier. L'entreprise se chargera d'entretenir de bonnes relations et de faciliter la cohabitation du chantier et les habitants.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- le service départemental des routes
- Le demandeur (LASSARAT),

Fait à Cubzac les Ponts, le
Pour le Maire et par délégation du Maire,
M. Jean-Pierre PRAT, 3ème adjoint à la voirie



Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7

Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1


N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : **LASSARAT** Représenté par : **M. BARDET Julien**

Adresse Numéro : **129** Extension : Nom de la voie : **Route du Chêne**

Code postal **72230** Localité : **ARNAGE** Pays : **FRANCE**

Téléphone **0243212433** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : **.....**

Courriel : **agence.lemans @ lassarat.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal **.....** Localité : Pays :

Téléphone **.....** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : **.....**

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **137E6**. Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : **531 + 229** Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal **33240** Localité : **CUBZAC LES PONTS**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Nettoyage et peinture sur garde-corps : PS5312

Date prévue de début des travaux : **01 12 2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **21**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **21** Date de début de réglementation **01 12 2025**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores

Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3 mètres**

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) **01**